

Fiche de données de sécurité (FDS)

1. Identification des produits chimiques et du fabricant

Nom du produit : **Peinture aérosol à base de solvant**

Fabricant : Guangdong Sanvo Chemical Industry Technology Limited

Adresse : Dacen Industrial Park, Huangpu Town, Zhongshan City ,Guangdong Province, China

Code postal : 528429

Téléphone : 0760-28163797

Numéro de téléphone d'urgence de l'entreprise : 0532 83889090

Télécopieur : 0760-28163118

Courriel : sanvo@sanvo.com

Utilisation recommandée : produit largement utilisé sur diverses surfaces, notamment le métal, le plastique, l'ABS et le bois. Bon choix pour la décoration et l'amélioration de l'apparence.

2. Description des dangers

Aérosol extrêmement inflammable; récipient sous pression; peut éclater sous l'effet de la chaleur; peut causer une grave irritation des yeux; peut causer de la somnolence ou des étourdissements.

Classification SGH

Dangers physiques

Aérosols

Catégorie 1

Dangers pour la santé

Catégorie d'irritation des yeux
Toxicité pour certains organes cibles – exposition unique

Catégorie 2
Catégorie 3 (effets narcotiques)

Non classé.

Autres risques ne donnant pas lieu à une classification
Éléments d'étiquetage
Pictogrammes



Étiquetage SGH
Indicateur

Danger

Mention de danger

Aérosol extrêmement inflammable; récipient sous pression; peut éclater sous l'effet de la chaleur; peut causer une grave irritation des yeux; peut causer de la somnolence ou des étourdissements.

Mise en garde Prévention

Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir à l'écart de la chaleur/d'étincelles/de flammes nues/de surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou d'autres sources d'inflammation. Ne pas percer ou brûler, même après utilisation. Éviter de respirer les poussières, les fumées, les gaz, les brouillards, les vapeurs ou les pulvérisations. Se laver soigneusement les mains, le visage et toute peau exposée après manipulation. N'utiliser qu'à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Porter des vêtements de protection, des gants, un appareil de protection des yeux/du visage et un respirateur approprié.

Intervention

Si un avis médical est nécessaire, avoir l'emballage ou l'étiquette du produit à portée de main.

INHALATION : transporter la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

CONTACT AVEC LES YEUX : rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. En cas de lentilles de contact, les enlever si c'est facile de le faire. Continuer à rincer.

Contacteur un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Si l'irritation des yeux persiste, consulter un médecin.

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Ne pas exposer au soleil. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C/122°F.

Élimination

Jeter le contenu/récipient conformément aux réglementations de votre région.

3. Composant/Information sur la composition

Substance/mélange	Mélange	
Entité chimique	Numéro CAS	Proportion (%)
Résine acrylique	9003-01-4	10 ~ 30 %
Acétone	67-64-1	1 ~ 10 %
Acétate d'éthyle	141-78-6	10 ~ 30 %
ACÉTATE DE BUTYLE	123-86-4	10 ~ 30 %
2-MÉTHOXY-ACÉTATE DE PROGAN-2-YLE	108-65-6	1~10 %
4-méthylpentan-2-one	108-10-1	1~10%
Méthoxyméthane	115-10-6	30 ~ 45 %

4. Premiers soins

Inhalation	Transporter la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. En cas de malaise, contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin en cas de malaise ou d'irritation. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Contact avec les yeux	Rincer à l'eau. Si une irritation persiste, consulter un médecin.
Ingestion	Contacteur un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse afin que le contenu de l'estomac ne pénètre pas dans les poumons.

5. En cas d'incendie

Moyen d'extinction	Mousse. Poudre. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Moyen d'extinction à éviter	Ne pas utiliser de jet d'eau, au risque de propager le feu.
Dangers particuliers	Récipient sous pression qui peut se rompre en cas d'exposition à la chaleur ou à des flammes. Lors d'un incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.
Procédures spéciales	Éloigner les récipients de la zone d'incendie si c'est possible de le faire sans risque. Les refroidir avec de l'eau pour éviter l'augmentation de la pression de vapeur à l'intérieur.
Méthode d'extinction	Couper d'abord la source de combustible et évacuer le personnel. Arroser les récipients pour empêcher qu'ils ne surchauffent. Utiliser l'agent extincteur dans le sens du vent, vers la base des flammes.
Équipement spécial pour les pompiers/intervenants	Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et une combinaison de protection avec protection complète du visage.

6. En cas de rejet accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel non intervenant	Tenir à l'écart le personnel non nécessaire. Éviter que des personnes se trouvent en amont d'un déversement par rapport au vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés pendant le nettoyage. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé, à moins de porter des gants appropriés. Ventiler les espaces fermés avant d'y entrer. Si le déversement est important et difficile à contenir, le signaler aux autorités. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
Pour les intervenants	Tenir à l'écart le personnel non nécessaire. Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la section 8 de la FDS.
Précautions pour l'environnement	Éviter tout écoulement dans l'environnement. Si tel est le cas, en informer les autorités compétentes ou l'entreprise en question. Empêcher que le déversement continue si cela ne présente aucun danger. Éviter de déverser le produit dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.
Méthodes et matériaux de nettoyage et mesures de confinement	Stopper le déversement si c'est possible de le faire sans risque. Éliminer toute source d'inflammation (cigarette, étincelle, flamme, etc.) à proximité. Éloigner tout combustible (bois, papier, huile, etc.) du déversement. Empêcher le produit de couler dans les égouts. Absorber le produit dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et placer dans des conteneurs. Une fois le produit récupéré, rincer la zone avec de l'eau.

Petit
déversement :
essuyer avec un

matériau absorbant (tissu, molleton). Nettoyer soigneusement la surface pour éliminer la contamination résiduelle. Voir la section 13 de la FDS pour l'élimination des déchets.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Obtenir des instructions particulières avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mises en garde. Récipient sous pression : ne pas percer ou brûler, même après utilisation. Ne pas utiliser si le bouton de pulvérisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou tout autre matériau incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface pulvérisée soit complètement sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer le récipient à la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou toute autre source d'inflammation. Ne pas respirer la vapeur du produit. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Le produit doit être manipulé dans les systèmes fermés, si possible. À utiliser uniquement dans une zone bien ventilée. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Suivre les pratiques exemplaires d'hygiène industrielle.

Stockage

Récipient sous pression. Ne pas exposer au soleil ni à des températures supérieures à 50°C/122 °F. Ne pas percer, incinérer ou écraser le récipient. Ne pas manipuler ou stocker à proximité d'une source d'inflammation (flamme nue, source de chaleur, etc.). Ce matériau peut accumuler des charges statiques qui peuvent provoquer des étincelles et devenir une source d'inflammation. Stocker loin de matériaux incompatibles (voir la section 10 de la FDS).

8. Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

Concentration maximale admissible en Chine :

MAC (mg/m³) : **240 [éther butylique d'éthylène-glycol]; 300 [Acétate de butyle]; 300 [Acétate d'éthyle]**

Mesures techniques

Une bonne ventilation générale (10 renouvellements d'air par heure) doit être utilisée. Les taux de ventilation doivent être adaptés aux conditions. Le cas échéant, utiliser des enceintes de traitement, une ventilation locale par aspiration ou d'autres contrôles techniques pour maintenir les niveaux d'air en dessous des limites d'exposition recommandées. Si aucune limite d'exposition n'a été établie, il convient de maintenir les concentrations dans l'air à un niveau acceptable. Des installations de lavage des yeux et des douches d'urgence doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

Protection respiratoire

Si les contrôles techniques ne sont pas possibles ou si l'exposition dépasse les limites applicables, utiliser un respirateur à cartouche approuvé par la NIOSH avec cartouche pour vapeurs organiques. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence. Une surveillance de l'air est nécessaire pour déterminer les niveaux d'exposition réels des employés.

Protection des mains

Porter des gants appropriés, p. ex., nitrile, chlorure de polyvinyle (PVC), viton/butyle.

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	
État physique	Liquide
Forme	Aérosol
Couleur	Blanc
Odeur	Solvant
pH	Non disponible.
Point de fusion/congélation (°C)	Non disponible.
Point d'ébullition (°C)	Non disponible.
Point d'ébullition initial (°C)	Non disponible.
Plage d'ébullition (°C)	Non disponible.
Point d'éclair (°C)	Non disponible.
Limite inférieure d'explosivité [% (V/V)]	Non disponible.
Limite supérieure d'explosivité [% (V/V)]	Non disponible.
Pression de vapeur (kpa)	Non disponible.
Densité relative de vapeur (air = 1)	0.9~1.0
Solubilité	Insoluble dans l'eau. Soluble dans la plupart des solvants organiques (esters, aromatiques, chloroforme) avec une forte solubilité.
N – coefficient de distribution octanol/eau	Non disponible.

Température d'auto-ignition

Non disponible.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité	Ce produit est stable dans des conditions normales.
Possibilité de réaction dangereuse	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions d'utilisation normales.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes, étincelles. Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Acides. Agents oxydants forts. Alcalis.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone.

11. Information toxicologique

Aucune information toxicologique n'est disponible. Les principaux composants dangereux de ce produit sont décrits plus haut, à titre de référence uniquement.

Information toxicologique d'un composant nocif principal, l'**acétone** :

Toxicité aiguë : LD50 : 5800mg/kg(rat, transoral), 20000 mg/kg (lapin, percutané); LC50 : aucune donnée disponible.

Toxicité subaiguë et chronique : des rats ont inhalé 7.22g/m3, 8 heures/jour, 20 mois, sans changements pathologiques.

Stimulation : oeil menstruel de lapin : 3950 µg, forte stimulation. Test de stimulation ouverte percutanée chez le lapin : 395mg, stimulation légère.

Mutagénicité : analyse cytogénétique : 200 mmol/ vol. Délétion et non-isolement des chromosomes sexuels : 12 mg/l on été inhalés par des souris.

Information toxicologique d'un composant nocif principal, l'**acétate de butyle** :

Toxicité aiguë : LD50 : 7000 mg/kg (inhalation par le rat); 1640 mg/kg (injection dans la cavité abdominale du rat).

Toxicité subaiguë et chronique : une inhalation de courte durée de vapeurs d'acétate de butyle à une concentration de 2256 mg/m3 provoquera une fatigue excessive, une excitation, des nausées, des maux de tête, etc. Une inhalation prolongée de vapeurs d'acétate de butyle à faible concentration provoquera un empoisonnement chronique, une anorexie, une fatigue, une leucocytopenie et une anémie.

Piquant : il a une action anesthésiante et une hormèse plus forte sur la peau que le benzène, et un effet plus fort sur le système nerveux central que le benzène si l'on inhale des vapeurs d'acétate de butyle.

Sensibilisation : L'inhalation de vapeurs d'acétate de butyle à une concentration comprise entre 376 et 752 mg/m3 pendant 8 heures provoque fatigue, nausées, hallucinations, dysfonctionnements, faiblesse générale, somnolence, etc.

Information toxicologique d'un composant nocif, l'**acétate d'éthyle** :

Toxicité aiguë : DL50 : 13 100 mg/kg (rat, par voie orale) ; 4 000 mg/kg (cobaye, injection sous-cutanée) ; 3 000 mg/kg (chat, injection sous-cutanée) ; 10 800 mg/m3 (chat, inhalation pendant 15 minutes). CL50 : non disponible.

Piquant : a une action anesthésiante, ses vapeurs irritent les yeux, la peau et les muqueuses et provoquent une opacification de la cornée.

Toxicité subaiguë et chronique : Une concentration élevée de vapeurs peut provoquer une hyperémie du foie et des reins ; l'inhalation continue de grandes quantités peut provoquer un œdème pulmonaire aigu.

Mutagénicité : rat, 13-115 mg/jour, par voie orale, des lésions graisseuses du foie apparaissent au bout de 5 à 9 jours.

12. Information écologique

Destruction et distribution de l'environnement : pollution possible de l'air et de l'eau. Faible toxicité pour les poissons et les mammifères.

Persistance et dégradation : les composants volatils peuvent être photolysés et les résidus de vapeur peuvent être lentement oxydés et dégradés par les organismes et les micro-organismes.

Toxicité : possibilité d'une faible toxicité et d'un enrichissement biochimique pour empêcher la croissance des organismes et des micro-organismes.

13. Élimination

Déchets résiduels : éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou sacs vides peuvent contenir des résidus de produit. Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sécurisée (voir les instructions d'élimination).

Emballage contaminé : étant donné que les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respectez les avertissements figurant sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les récipients vides doivent être apportés à un site agréé de traitement des déchets pour être recyclés ou éliminés. Ne réutilisez pas les récipients vides.

Règlements d'élimination régionaux : Collecter et récupérer ou éliminer dans des conteneurs scellés dans un site d'élimination des déchets agréé. Contenu sous pression. Ne pas percer, incinérer ou écraser. Ne pas laisser ce produit s'écouler dans les égouts/réseaux d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, cours d'eau ou fossés avec des produits chimiques ou des conteneurs usagés. Éliminer le contenu/conteneur conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

14. Information sur le transport

CNDG

Numéro ONU : 1950

Désignation officielle d'expédition de l'ONU : aérosols inflammables (d'une capacité maximale de 1 l chacun)

Classifications de dangers de transport

Classe 2.1

Danger secondaire -

Étiquettes 2.1

Groupe d'emballage -

Précautions spéciales pour l'utilisateur : lire les consignes de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation



IATA

Numéro ONU : UN1950

Désignation officielle d'expédition de l'ONU : aérosols inflammables, quantité limitée

Classifications de dangers de transport : aérosols inflammables, quantité limitée

Classe	2.1
Risque secondaire	-
Étiquettes	2.1

Groupe d'emballage : Sans objet.

Dangers environnementaux : aucun

Code ERG : 10L

Précautions spéciales pour l'utilisateur : lire les consignes de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation.

Autres renseignements

Avions de transport de passagers et de fret : autorisés avec restriction.

Avions cargos uniquement : autorisé avec restrictions.

IMDG

Numéro ONU : UN1950

Désignation officielle d'expédition de l'ONU : aérosols inflammables, capacité limitée

Classifications de dangers de transport

Classe	2.1
Risque secondaire	-
Étiquettes	2.1

Groupe d'emballage : sans objet. Risques environnementaux

Polluant aquatique : aucun

Précautions spéciales pour l'utilisateur : lire les consignes de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation.

15. Information réglementaire

Information réglementaire :

Règlement sur la gestion de la sécurité des produits chimiques dangereux (décret n° 344 du Conseil d'État)
Mesures relatives à l'enregistrement des produits chimiques dangereux (décret n° 35 de la Commission économique et commerciale de l'État)

Règlement sur l'enregistrement et la gestion des produits chimiques dangereux dans la province du Guangdong (Sécurité économique et commerciale du Guangdong [2003] n° 80)

Règlement sur l'utilisation sécuritaire des produits chimiques sur le lieu de travail ([1996] n° 423 publié par le ministère du Travail)

Des dispositions pertinentes sont prévues pour la production, l'exploitation, le stockage, le transport, l'utilisation et l'élimination des produits chimiques dangereux.

16. Autre information

Référence documentaire

1. Classification et étiquetage uniformes des produits chimiques à l'échelle mondiale (deuxième révision), 2007
2. Règlement type pour le transport des marchandises dangereuses, 2015
3. Marchandises dangereuses en transport maritime international (édition 34-08)
4. Manuel technique pour la sécurité des produits chimiques dangereux, Chemical industry press, 1997
5. Règlement sur la gestion de la sécurité des produits chimiques dangereux, 2011
6. Liste des marchandises dangereuses (GB12268-2012)
7. Classification et code des marchandises dangereuses (GB6944-2012)
8. Compilation des spécifications techniques pour la sécurité des produits chimiques dangereux (GB16483-2000)
9. Classification et marquage des produits chimiques dangereux courants (GB13690-92)

Formation professionnelle : le personnel chargé de la manutention ou du transport de marchandises dangereuses doit recevoir une formation sur le contenu des exigences relatives à la manutention ou au transport de marchandises dangereuses, une formation générale ou de familiarisation, une formation fonctionnelle spécifique et une formation à la sécurité, etc.

Date d'émission : 5 novembre 2024

Service de rédaction : Aerosol Research Institute of Guangdong Sanvo Chemical Industry Technology Limited.

Unité d'audit des données : Guangdong Sanvo Chemical Industry Technology Limited.

Version : 4.0